

Quelle place donnée aux **Solutions fondées sur la Nature** dans la nouvelle stratégie régionale Environnement Energie ?

Sandrine DESCOTES
Chef de projets Direction de l'Environnement et de l'Energie



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Assemblée plénière de juin 2018 :

« Faire d'Auvergne Rhône Alpes la 1ère région durable d'Europe »

Les enjeux:

- **Promouvoir un développement durable**
- **Produire mieux et consommer moins** d'énergie et de matières premières et secondaires
- **Soutenir l'innovation technologique et sociétale** des territoires et des entreprises
- **Préserver les ressources** essentielles : eau, biodiversité, air **et concilier les usages**

Principes généraux

- Donner la priorité à l'investissement pour massifier et innover
- Territorialiser
- Piloter la stratégie et éclairer les choix en observant et évaluant

5 axes , au service de la transition énergétique et écologique

- Energie
- Qualité de l'Air
- Déchets/ économie circulaire
- Biodiversité
- **Adaptation au changement climatique**

AXE CLIMAT

AMI stratégie d'adaptation et résilience des territoires

AAP techniques alternatives de protection

Indemnisation catastrophe naturelle

Pour mémoire : AMI rénovation patrimoine des collectivités (énergie)

Mobiliser un projet européen stratégique type LIFE

AURAE

IRMA

PARN

CREA

ORCAE

AMI partenaires

Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique

Limiter l'émission de GES

Intégrer l'enjeu climat dans les politiques Région

Plans Fleuves

15M€
Dont
12M€ invest

Politique ENERGIE



En projet : AAP «**INNOVANTS DE PREVENTION ET DE PROTECTION
CONTRE LES RISQUES NATURELS** » (1/2)

→ Auvergne Rhône Alpes concernée ++ par Risques naturels et CC

- urgence à s'adapter dans un contexte d'incertitude concernant l'impact et l'ampleur des phénomènes à venir

→ développer des méthodes et techniques alternatives de prévention et de protection contre les risques naturels **majeurs** (avalanches, glissements de terrain, inondations, incendies, ...)

- le caractère innovant vise à favoriser les solutions de gestion des risques fondées sur la nature et ayant une plus-value environnementale, **comme facteurs de renforcement des capacités d'adaptation des territoires**

En projet : AAP «**INNOVANTS DE PREVENTION ET DE PROTECTION
CONTRE LES RISQUES NATURELS** » (2/2)

→ L'APP vise des projets de dimension structurante qui :

- Mobilisent les SFN ou proposent des techniques ou des méthodes ayant une plus-value environnementale

et

- S'inscrivent en déclinaison d'une démarche territoriale intégrée de gestion du risque (ex: GIRN, Stratégie territoriale pour la prévention du risque montagne, stratégie de gestion du risque d'inondation à l'échelle des bv, ...)
- projets en investissement sur l'ensemble du territoire régional

En projet : AMI « STRATEGIES D'ADAPTATION ET RESILIENCE DES TERRITOIRES » accompagner les territoires pour gérer les ressources en eau et prévenir les risques naturels (1/2)

2 vulnérabilités fortes du territoire régional aux CC :

- La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau avec un risque de tension accrue entre usages
- La prévention des risques

obj : accompagner la mise en place d'actions inscrites dans un **cadre de cohérence territorial** et contribuant à **l'adaptation à long terme du territoire aux CC**, dans une perspective de **gestion de l'eau et des ressources, de prévention des conflits d'usage et de gestion des risques** (ex : études, monitoring, portée à connaissance, outils d'aide à la décision, travaux d'économies d'eau, changements de pratiques, *SFN ou intégrant la préservation des ressources et des milieux...*)

En projet : AMI « STRATEGIES D'ADAPTATION ET RESILIENCE DES TERRITOIRES » : accompagner les territoires pour gérer les ressources en eau et prévenir les risques naturels (2/2)

→ mise en œuvre de stratégies de territoires (pg d'actions sur 2 à 3 ans à des échelles supra-communales)

- avoir réalisé un diagnostic de vulnérabilité au CC et disposer des éléments validant la cohérence du pg d'actions
- 1 coordonnateur (ex: EPCI) même si les actions sont ensuite engagées sous la responsabilité de plusieurs maîtres d'ouvrages

→ Une logique de dépôt en 2 phases avec accompagnement possible par les partenaires relais